



Succesion

Afin de nous permettre de constituer votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir les pièces suivantes, à savoir :

Etat civil du défunt et de ses héritiers/légaux

Etat-civil du défunt :

- Deux extraits d'acte de décès.
- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Copie des Livrets de famille ou copie intégrale.
- Contrat de mariage ou contrat de PACS et récépissé d'enregistrement le cas échéant.
- Jugement de divorce ou de séparation de corps éventuel.
- Testament, acte de donation éventuel.
- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).

Etat-civil du conjoint :

- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).
- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Relevé d'identité bancaire signé (pour la restitution du trop perçu éventuel à la clôture du dossier).

Si le conjoint est précédé :

- Acte de notoriété.
- Acte d'option.
- Attestation de propriété immobilière.
- Déclaration de succession.
- Relevé de compte de la succession réalisé auprès du Notaire en charge de la succession.

Etat-civil des héritiers et/ou légataires :

- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).
- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Contrat de mariage ou contrat de PACS et récépissé d'enregistrement le cas échéant.
- Livret de famille.
- Relevé d'identité bancaire signé (pour la restitution du trop perçu éventuel à la clôture du dossier).

Contactez-nous

- Téléphone : **+33 1 61 10 90 81**
- Email : solanet.serris@notaires.fr
- Adresse : **21 Boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS**



L'actif

Les comptes bancaires

- Livret(s) bancaire(s).
- Derniers relevés de compte(s) bancaire(s) au nom du défunt et/ou du conjoint survivant ou le(s) numéro(s) de compte(s) avec le ou les adresses des agence(s) bancaire(s).
- Titre(s) de bourse nominatifs, au porteur, à domicile.

Les assurances vie :

- Contrat(s) d'assurance vie souscrit par le défunt ou son conjoint survivant (en cas de communauté).
- Nom du ou des bénéficiaire(s) et leurs coordonnées (mail et téléphone).

Les retraites :

- Documents concernant chacune des retraites et pensions du défunt (à défaut, les coordonnées de chaque caisse de retraite (mail, téléphone et adresse postale), numéro d'adhérent du défunt et son numéro de sécurité sociale).

Les véhicules :

- Copie de(s) carte(s) grise(s),
- Valeur argus de chaque véhicule.

Les biens immobiliers :

- Titre de propriété (vente, partage, attestation de propriété immobilière, échange, procès-verbal de remembrement ou d'adjudication).
- Copie des baux.
- Copie du bail si le défunt est locataire.
- Adresse du syndic si le bien est en copropriété.
- Estimation de chaque bien immobilier.

Le passif

Les factures :

- Facture(s) acquittée(s) après le décès ou pour une dépense antérieure au décès.
- Avis d'échéance (s) impayée(s) au jour du décès.
- Facture(s) due(s).



Les prêts et cautionnements

- Acte de prêt ou de cautionnement.
- Copie de ou des offre(s) de prêt.

Les impôts :

- Copie d'avis d'impôt sur les revenus de l'année précédent le décès ou celui de l'année en cours (si déjà reçu).
- Photocopie de la taxe foncière de l'année précédent le décès ou celle de l'année en cours (si déjà reçue).
- Photocopie de la taxe d'habitation de l'année précédent le décès ou celle de l'année en cours (si déjà reçue).

Les aides sociales :

- Tout renseignement concernant les aides sociales dont le défunt a pu bénéficier (aide sociale, fonds nationale de solidarité, APA, Etc.).

DONATIONS ET SUCCESSIONS

- Acte de donation ou de donation-partage fait(s) par le défunt.
- Don(s) manuel(s) fait(s) par le défunt.
- Acte(s) de donation ou de donation-partage au profit du défunt ou du conjoint survivant.
- Succession(s) recueillie(s) par le défunt ou le conjoint survivant (acte de notoriété, attestation de propriété immobilière, déclaration de succession).
- Acte(s) de vente du ou des bien(s) propre(s) par le défunt ou le conjoint survivant.

Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 150,00 € sera demandé à l'ouverture de celui-ci.

Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte.

Contactez-nous

- Téléphone : **+33 1 61 10 90 81**
- Email : solanet.serris@notaires.fr
- Adresse : **21 Boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS**



Questionnaire d'état-civil :

Madame / Mademoiselle / Monsieur:

Nom : _____

Prénoms - Soulignez l'usuel : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____ Nationalité : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Situation familiale : Célibataire

Pacsés *Merci de joindre une copie de la convension et récépissé de au greffe / service d'état-civil*

Marié à la mairie de _____ le _____
Merci de joindre une copie du contrat de mariage, le cas échéant

Veuf(ve) de M. _____

Divorcé(e) de M. _____

Désision rendue par le TGI de _____ le _____

Madame / Mademoiselle / Monsieur:

Nom : _____

Prénoms - Soulignez l'usuel : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____ Nationalité : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Situation familiale : Célibataire

Pacsés *Merci de joindre une copie de la convension et récépissé de au greffe / service d'état-civil*

Marié à la mairie de _____ le _____
Merci de joindre une copie du contrat de mariage, le cas échéant

Veuf(ve) de M. _____

Divorcé(e) de M. _____

Désision rendue par le TGI de _____ le _____

MENTION LEGALE D'INFORMATION : L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment au service de la publicité foncière aux fins de publication des actes et à des fins foncières, comptables et fiscales. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès du Délégué à la protection des données désigné par l'Office Notarial à l'adresse suivante : cil@notaires.fr. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

Contactez-nous

- Téléphone : +33 1 61 10 90 81
- Email : solanet.serris@notaires.fr
- Adresse : 21 Boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS